



Mairie de Charensat

Réunion du 16 août 2023

Présents : MM. BLANCHON – BACCONNET – BARRIERE – BENARD-SERRURIER – CLOAREC – CUNY – DUBOISSET – GOURSON – GRANDSAIGNE – MOURDON – POUCHOL – SENETAIRE.

Absents excusés : DOS SANTOS (pouvoir à GOURSON) – BUISSON (pouvoir à CUNY) – MARTIN.

Date de convocation : 10/08/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 août à 17 h 30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANCHON François, Maire. Mesdames Chantal BACCONNET et Michèle DUBOISSET ont été nommées secrétaires de séance.

Approbation du compte-rendu du 9 juin 2023 : Adopté 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

Précision sur les terrains contenant des sapinières que la commune souhaitait acquérir : ont été vendus à un particulier.

- Choix du bureau de contrôle pour le projet « Bâtiment d'accueil, d'information et à usage de refuge »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un bâtiment d'accueil, d'information et à usage de refuge. Il précise qu'il y a lieu de choisir un bureau de contrôle pour les missions « contrôle technique » et « SPS ». Monsieur le Maire présente les devis suivants :

SOCOTEC : 9 788.00 € HT

MISSION contrôle technique : 6 025.00 € / attestation accessibilité 280.00 € HT

MISSION de coordination SPS : 3 483.00 € HT

APAVE : 12 505.00 € HT

MISSION contrôle technique : 7 375.00 € HT

MISSION de coordination SPS : 5 130.00 € HT

BUREAU VERITAS : 8 810.00 € HT

MISSION contrôle technique : 4 270 € / attestation accessibilité 450.00 € HT / Gestion administrative 110.00 € HT

MISSION de coordination SPS : 3 870.00 € HT / Gestion administrative 110.00 € HT

Monsieur le Maire propose de confier les missions de contrôle technique et SPS à Bureau Veritas (le moins cher des 3 propositions). Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

- Tarifs cantine scolaire année 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération de 2022 fixant le tarif de la cantine scolaire pour l'année 2022/2023 et adoptant le dispositif « cantine à un euro ». Il propose de renouveler le dispositif pour l'année scolaire 2023/2024 et de conserver les tarifs comme suit :

Tarification élèves	
Quotient familial CAF	Prix par repas
≤ à 700.00 €	0.80 €
De 701.00 € à 1 000.00 €	1.00 €
≥ à 1 001.00 €	3.00 €

Il propose de maintenir le tarif de 5.00 € pour les personnels extérieurs. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

- Subvention au comité des fêtes pour le feu d'artifice 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Comité des Fêtes de Charensat sollicitant une subvention pour l'organisation de la fête patronale 2023, et plus particulièrement le feu d'artifice. Il propose d'octroyer une subvention à hauteur des frais engagés pour le feu d'artifice, soit 4 000 €. Accord avec 14 pour – 0 contre – 0 abstention.

- Proposition géomètre pour le bornage de lots constructibles

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un devis du cabinet Bisio et Associés concernant le bornage de terrains constructibles dans le bourg (vers les gites) : 1 920 € TTC pour un lot.

Accord avec 15 pour 0 contre 0 abstention pour le devis proposé.

Quand tous les frais seront connus (réseaux électricité + eau), le conseil municipal fixera un prix de vente au m².

- Vidange de l'étang de Chancelade

Monsieur le Maire rappelle que la vidange de l'étang se fera du 15 au 18 novembre 2023 si aucun arrêté préfectoral n'interdit la vidange des étangs d'ici cette date, du fait des déficits pluviométriques de ces derniers mois. Une réunion sera programmée début septembre pour l'organisation (nombre de bénévoles à prévoir, logistique...). Pêche au filet 3 jours (du mercredi au vendredi).

- Présentation finale du PAD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Programme d'Aménagement Durable a été présentée le 16 juin par l'architecte et le paysagiste en charge du dossier. Il présente les 12 fiches actions qui résultent de cette étude.

- Devis et Questions diverses.

- Devis SARL DASSAUD pour déplacement d'une conduite d'eau communale pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque : 2 654.08 € HT. Accord pour prise en charge à 14 pour – 0 contre – 0 abstention.